



FRANCONVILLE

Notre village

N° 18 – 12 mai 2021



En raison de contraintes de calendrier, le nettoyage : des accès du village, le tour et l'intérieur de l'église est reporté au samedi 5 juin à 14h.

Appel à volontaires pour garder les urnes lors des élections départementales et régionales.

Élections 20 et 27 juin

Appel à volontaires

L'organisation des deux élections départementales et régionales en simultanées double les effectifs. C'est pourquoi nous faisons appel à volontaires pour garder les urnes les 20 et 27 juin 2021 sur un créneau horaire de deux heures entre 8h et 18h. Merci pour votre dévouement et de vous inscrire soit lors des permanences de la mairie, soit par e-mail à l'adresse suivante : mairie@franconville54.fr avant le jeudi 20 mai 2021.

À SAVOIR

Couvre-feu

- Jusqu'au 18 mai 2021 : couvre-feu de 19h à 6h du matin;
- 19 mai 2021 : couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinéma et théâtres avec des jauges limitées ;
- 9 juin 2021 : couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport ; assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises ;
- 30 juin 2021 : fin du couvre-feu

Port du masque obligatoire

Le port du masque est toujours obligatoire, dans les communes de plus de 5 000 habitants dans l'ensemble du département de la Meurthe-et-Moselle :

- lors des rassemblements, des réunions ou des activités mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes, qui ne sont pas interdits par les dispositions de l'article 3 du décret du 29 octobre 2020,
- sur les marchés non couverts,
- et dans un rayon de 50 mètres autour des entrées et des sorties, lorsqu'ils accueillent du public :
 - des commerces,
 - des zones commerciales,
 - des marchés,
 - des crèches et des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), qu'ils soient publics ou privés,
 - des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, qu'ils soient publics ou privés.
- des espaces d'attente des transports de voyageurs (gares, transports urbains, aéroports...),
- des lieux de culte (ERP de type V),
- des services publics et des administrations.

VIE PRATIQUE

Nuisance Sonore : rappel

Nous vous rappelons les horaires pour effectuer les travaux extérieurs à l'aide de matériel type tondeuse à gazon, tronçonneuse, débroussailleuse, taille haie, perceuse, scie, ponceuse, ...

- En semaine, les jours ouvrables :
 - de 08H00 à 12H00
 - de 14H00 à 19H30
- Les samedis :
 - de 09H00 à 12H00
 - de 15H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés :
 - de 10H00 à 12H00

Feux : rappel

Seuls les feux de déchets verts sont tolérés à condition qu'ils soient impérativement à plus de 40 mètres de toutes habitations et que les fumées ne se dirigent vers celles-ci. Tout autres feux quels qu'ils soient sont strictement interdits.

Stationnements

Merci de respecter les deux emplacements réservés aux véhicules électriques : une place pour la "Lulu" et l'autre pour la charge des véhicules particuliers.

Ordures ménagères : Rappel

La collecte des ordures ménagères est le lundi les semaines paires.

Le ramassage des sacs jaunes est le mercredi les semaines impaires.

Les poubelles et sacs jaunes doivent être sortis la veille au soir seulement à partir de 19h.

AGENDA

21

Vendredi 21 mai 2021 - 20h15 : Comité consultatif

5

Samedi 5 juin 2021 - 14h00 : Nettoyage des accès du village, tour et intérieur de l'église

7

Lundi 7 juin 2021 - 18 à 19 heures : Permanence Maire/Adjoint

10

Jeudi 10 juin 2021 - 20 h15 : Réunion Conseil Municipal

Prenez soin de vous !

Respectez les gestes barrières,

Limiter vos déplacements.